



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/05/107 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Direction des Ressources Humaines
SS/CC/2023**

Objet : Convention simplifiée avec l'organisme « Operae Academy » pour une formation professionnelle intitulée « Lean Green Belt ».

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R 2122-8,

Vu le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique,

Vu le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le projet de formation professionnelle proposé par l'organisme « Operae Academy »,

Vu le Budget de la Ville,

Considérant le besoin en formation des agents de la collectivité,

Considérant que la proposition de l'organisme « Operae Academy » relative à la formation intitulée « Lean Green Belt » répond aux besoins de la commune pour ce personnel.

DECIDE :

Article 1 : La convention de formation professionnelle avec l'organisme « Operae Academy » sis 22 bis, allée des Hêtres – 93340 LE RAINCY, relative à l'organisation d'une formation intitulée « Lean Green Belt » d'une durée de 9 mois, de janvier à septembre 2023, est acceptée et conclue avec ledit organisme.

Article 2 : Le montant de la formation s'élève à 6 720,30 € TTC pour un agent. Elle se déroulera dans nos locaux.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **17 MAI 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : **22 MAI 2023**
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : **22 MAI 2023**



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 17 mai 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention simplifiée avec l'organisme Operae Academy pour une formation professionnelle intitulée Lean Green Belt.

Date de transmission de l'acte : 22/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-05-107 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230517-2023-05-107-AU

Date de décision : 17/05/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats